



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Amiens, le 15 mai 2017

Service de l'environnement et du littoral

Préfecture de la Somme

Bureau police de l'eau

Bureau de l'Administration Générale
et de l'Utilité Publique

Dossier suivi par : Caroline DUR
Tel : 03 22 97 23 10 - Fax : 03 22 97 23 08
ddtm-mise@somme.gouv.fr

à l'attention de Madame Brigitte LEGRAND

Objet : Autorisation unique loi sur l'eau instruit au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 eaux pluviales : création d'un lotissement de 53 lots – Salouel – Mise à l'enquête publique

Référence : 80-2017-00013

Pièce(s) jointe(s) :

Le 25 janvier 2017, la SARL Immo Aménagement a déposé auprès du guichet unique de l'eau un dossier en vue d'autoriser le rejet des eaux pluviales pour un projet de lotissement sur la commune de Salouël.

Le projet de construction de lotissement comprend 53 lots libres pour une surface de 2 ha 25 a 21 ca. Il est dominé par un bassin versant agricole de 22,65 ha ce qui soumet le projet à autorisation unique au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Les eaux des espaces collectifs (voirie, trottoir, zone de stationnement, accès des parcelles et espaces verts, seront gérées par un réseau de tranchées drainantes et d'un bassin d'infiltration aérien en partie basse du projet. Les eaux des parcelles privées (toitures et espaces verts) seront gérées in situ.

Les eaux du bassin versant agricole seront collectées via un émissaire sous voie SNCF existant et un réseau de noues qui permettront d'acheminer ces eaux vers le bassin d'infiltration aérien prévu en partie basse du projet.

Dans le cadre de son instruction, ce dossier a été soumis pour avis à l'ARS qui n'a pas formulé de remarques et a mis un avis favorable. La CLE du SAGE Somme Aval a également été sollicitée mais aucun avis ne m'est parvenu dans les délais impartis.

Compte tenu des éléments du dossier, celui-ci est aujourd'hui déclaré complet et régulier. Il peut dès lors être soumis à l'enquête publique.

Le Responsable du bureau
de la police de l'eau,

Loïc PALMAS

